

«Paris me déçoit profondément»

INTERVIEW

SECRET BANCAIRE

Le futur secrétaire général du Groupement des banquiers privés genevois, Edouard Cuendet, livre son point de vue sur l'incroyable affaire HSBC.

PHILIPPE RODRIK

La place financière genevoise vient de vivre une semaine pleine de rebondissements. Entre mercredi et hier, nous apprenions qu'un ex-cadre informatique de HSBC Private Bank (Suisse) SA aurait livré aux autorités françaises des informations sur les comptes d'une petite dizaine de clients, selon la banque, ou de 130 000 selon Eric de Montgolfier, le procureur de la République à Nice. Le suspect s'exprimait hier à visage découvert sur France 2 (*lire ci-contre*).

Vendredi, notre confrère *L'Agefi* indiquait que des banques prennent déjà soin d'éviter les rencontres entre la clientèle hexagonale et les collaborateurs frontaliers dans la gestion de fortune.

Le dimanche 6 décembre, le président de Genève Place Financière, Ivan Pictet, et le président de l'Association suisse des banquiers, Patrick Odier, se contredisaient sur une question cruciale: avant d'accepter l'ouverture d'un compte, un gérant de fortune doit-il contrôler si son client est en règle avec le fisc de son pays de domicile? A tout le moins si cet Etat est lié avec la Suisse par une convention bilatérale de double imposition? Ivan Pictet est contre, Patrick Odier est pour.

Entretien avec le futur secrétaire général du Groupement des banquiers privés genevois, Edouard Cuendet, sur cette semaine palpitante.

L'ex-procureur général genevois Bernard Bertossa s'est dit «choqué» par l'attitude des autorités françaises dans l'affaire HSBC. Quel sentiment avez-vous vous-même éprouvé?

Paris me déçoit profondé-

ment. Comment un ministre d'un pays ami peut-il en effet accepter de recevoir des informations, alors qu'il sait qu'elles ont été obtenues de façon illicite? Je suis en outre consterné qu'un collaborateur ait, semble-t-il, violé le secret bancaire.

De tels risques étant désormais connus, quel remède proposez-vous?

La Suisse doit se doter d'armes pour se défendre contre des demandes d'entraide judiciaire fondées sur de telles preuves. Je plaide très fermement pour l'entrée en vigueur rapide d'une loi d'entraide fiscale fixant des principes clairs en matière de coopération internationale. Ainsi exclurait-elle l'octroi de toute entraide dans des circonstances similaires à celles de l'affaire HSBC.

Ne craignez-vous pas que les Français perdent toute confiance dans le secret bancaire suisse? Des établissements interdiraient déjà à leurs collaborateurs frontaliers de traiter avec des clients de l'Hexagone.

Les banquiers privés n'engagent en principe pas de frontaliers pour les postes sensibles. Mais cette politique ne constitue pas un indice de perte de confiance chez des clients. Elle est appliquée depuis longtemps. Les établissements emploient d'ailleurs un bon nombre de collaboratrices et collaborateurs étrangers domiciliés en Suisse, en fonction de leurs compétences.

Sur la divergence de vues entre Ivan Pictet et Patrick Odier, lequel des deux soutenez-vous?

Ce n'est pas le rôle des banquiers d'être la conscience fiscale des clients et d'œuvrer en tant qu'auxiliaires des différentes autorités fiscales. Il ne faut toutefois pas surestimer la divergence de vues entre Messieurs Pictet et Odier. Le président et le vice-président de Genève Place Financière s'entendent parfaitement sur les grands défis auxquels la gestion de fortune doit faire face en Suisse: les nouvelles modalités en matière de coopération fiscale, la révision de l'accord bila-



Edouard Cuendet. «Les banquiers privés n'engagent en principe pas de frontaliers pour les postes sensibles.» (PATRICK GILLERON (L'OPINION))

téral sur la fiscalité de l'épargne avec l'Union européenne et une amélioration du cadre légal helvétique permettant de garantir la compétitivité de la place financière.

Justement, en parlant de cadre légal, pourquoi la France ne s'intéresse-t-elle pas davantage au projet Rubik? L'impôt à la source ne rapporterait-il pas nettement plus que quelques fuites occasionnelles?

Certes. La France semble prêter peu d'attention au rendement d'un tel mode de taxation, même s'il ne s'agit pas d'une amnistie. Le projet Rubik repose sur un impôt à la source libératoire. Le contribuable qui l'a payé se trouve donc en règle avec le fisc de son pays. Ce système a l'avantage de présen-

ter la confidentialité puisqu'il n'implique pas la communication des noms des clients concernés. L'Allemagne et l'Italie connaissent déjà ce type d'impôts libératoires.

Ivan Pictet estime que, depuis le début de sa longue carrière, la place financière helvétique vient de vivre en 2009 sa plus mauvaise année. A votre avis que peut-il encore lui arriver de pire?

Pour la place financière, le pire serait que la Suisse accepte l'échange automatique d'informations fiscales. L'Union européenne garde en effet cet objectif. Nous comptons donc sur nos diplomates et, le cas échéant, sur le peuple helvétique pour s'opposer à un accord imposant un tel échange de données à moyen terme.